



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### carte du combattant

Question écrite n° 131904

#### Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants sur les préoccupations et les revendications du monde combattant. Les associations représentatives du monde combattant ont pris acte des avancées positives adoptées par le Gouvernement et le Parlement en 2011, en l'occurrence le passage à l'indice 44 pour le calcul de la retraite du combattant, l'augmentation de la valeur du point des pensions militaires et d'invalidité et la nomination d'un secrétaire d'État spécifiquement chargé des anciens combattants. Toutefois, elles considèrent toujours comme prioritaire d'attribuer la carte du combattant aux OPEX, à partir des mêmes critères que les anciens combattants en AFN, à savoir : 120 jours de présence consécutive ou non sur les territoires y ouvrant droit. Ce faisant, il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre pour satisfaire cette revendication.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Hénart](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 131904

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

**Ministère attributaire :** Défense

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 avril 2012, page 2950

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)